



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2023-01347-O

Requérant(s)	Romain Seuret, Rue des Vernes 12b, 2013 Colombier
Auteur du projet	Louis Stähelin Architecte, Route de Saulcy 3, 2855 Glovelier
Description de l'ouvrage	Réorganisation du stand de tir Le Bambois comprenant le déplacement de la cuisine, du local de pause/buvette hors de la zone de tir sécurisée, réorganisation sécuritaire et acoustique de la zone de tir, ajout d'un WC, rénovation des fenêtres et installation d'une mini-step pour les bâtiments Le Bambois 4 et Le Bambois 2.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 3522
Lieu-dit, rue	Le Bambois, Le Bambois 4, 2800 Delémont
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, -
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Dérogation au sens des articles 24 ss LAT
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	04.07.2024
Début de la publication	05.07.2024
Échéance de la publication	05.08.2024

Ouvrages

Dimensions : bâtiment existant.

Genre de construction : matériaux : Façades : peinture refaite, teinte blanc cassé. Toiture : existante, sans changements.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »